



INFORMATION - COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

Le mardi 31 mars 2015

La collecte des déchets de jardin débute la semaine prochaine

Winnipeg, Manitoba – Le programme de collecte des déchets de jardin pour les biens résidentiels et les petites entreprises qui utilisent les chariots commence dans le courant des deux prochaines semaines :

- La collecte des déchets de jardin dans le secteur A commence le lundi 6 avril 2015.
- La collecte des déchets de jardin dans le secteur B commence le lundi 13 avril 2015.

Les résidents et les résidentes qui veulent savoir si leur jour de collecte correspond au secteur A ou B peuvent :

- télécharger l'appli My Waste gratuite à winnipeg.ca/mywaste;
- imprimer un calendrier depuis la page [Ville de Winnipeg – Jours de collecte du recyclage, des ordures ménagères et des déchets de jardin](#) (en anglais seulement);
- appeler le Service 311.

Les déchets de jardin sont ramassés en bordure de la rue une fois toutes les deux semaines, le même jour que celui de la collecte des articles recyclables et des ordures ménagères. La collecte est effectuée jusqu'en novembre, si la météo le permet.

Les résidents et les résidentes peuvent mettre leurs déchets de jardin dans :

- des contenants réutilisables sans couvercle tels que des récipients en plastique, de vieilles boîtes bleues, de vieux contenants en métal ou en plastique (les contenants ne doivent pas être cassés ou endommagés);
- des boîtes en carton;
- des sacs en papier pour déchets de jardin (vendus dans de nombreux magasins).

Les sacs en plastique ne sont pas ramassés. Le plastique ne se décompose pas et souillerait le compost.

On rappelle aux résidents et aux résidentes de placer leurs contenants à déchets de jardin à côté de leurs chariots à recyclage et à ordures ménagères, et de laisser un espace équivalent à une longueur de bras entre les contenants et les chariots en question.

On entend par « déchets de jardin » toute quantité de matières organiques provenant de dehors telles que les déchets de tonte, les feuilles, plantes, fleurs, déchets de buissons et d'arbustes, ainsi que des petits fagots serrés ne mesurant pas plus d'un mètre et ne pesant pas plus de 22 kilogrammes. Les rondins, les souches, les cailloux, la terre, les mottes de gazon et la litière ne font pas l'objet de la collecte de déchets de jardin. Ces articles et matières ralentissent le processus de compostage et sont susceptibles d'endommager l'équipement.

On recommande vivement aux citoyens et aux citoyennes de ne pas répandre leurs déchets de jardin ou des débris sur la rue. Les puisards de rue pourraient se boucher, créant des problèmes d'accumulation d'eau et augmentant le risque d'inondation dans les sous-sols.

Pour de plus amples renseignements sur le programme de collecte des déchets de jardin, visiter la page [Ville de Winnipeg – Collecte des déchets de jardin](#) (en anglais seulement).

En 2014, le programme a permis de ramasser et de composter plus de 22 000 tonnes de déchets de jardin à l'installation de gestion des ressources du chemin Brady.

Le programme de collecte des déchets de jardin aidera notre collectivité à atteindre l'objectif qu'elle s'était fixée de diminuer de plus de la moitié la quantité de déchets qui finissent à la décharge. Le programme contribue également à protéger l'environnement en permettant :

- la réutilisation de matières organiques précieuses;
- la réduction conséquente du lixiviat ainsi que des émissions des gaz à effet de serre nuisibles.

-30-

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la Ville de Winnipeg, au 204-986-6000, ou par courrier électronique, à City-MediaInquiry@winnipeg.ca.

Suivez-nous sur Facebook :
facebook.com/cityofwinnipeg

Suivez-nous sur Twitter :
twitter.com/cityofwinnipeg